

Maire	PS
Conseiller	UF
REÇU LE 10 AVR. 2019	
Voirie	

Invitation à une visite forestière

Mesdames, Messieurs,

Le comité du Groupement forestier de Noir Bois – Chételay a le plaisir de vous inviter à une visite commentée des forêts du groupement :

Samedi 18 mai 2019

De 09 h 30 à 12 h 00

Le rendez-vous est fixé à l'entrée de la forêt, sur le chemin des Pics en venant de Courtételle.

Déroulement de la matinée : Monsieur Marcel Mahon, garde forestier du secteur et Monsieur Bernard Queloz, ancien garde forestier vous commenterons les différents états et l'évolution des forêts, avant et après exploitation du bois.

A la fin de la visite, le comité se fera un plaisir de vous offrir un petit apéritif.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs nos meilleures salutations.

Information aux membres du groupement

Mesdames, Messieurs,

Après la séance constitutive de la communauté de gestion forestière « Noir Bois – Chételay » du 7 novembre 2017 et l'assemblée générale du 28 mars 2018, séances convoquées par le syndicat d'améliorations foncières de Courtételle, le comité s'est réuni à six reprises.

Après la séance de constitution du comité, la première séance a été consacrée à une visite des chemins pour déterminer les dernières retouches à charge du SAF de Courtételle avant l'entrée en vigueur de l'annexe aux règlements communaux. Les travaux de mise en état ont été exécutés durant l'automne 2018.

Les statuts du groupement forestier « Noir Bois – Chételay » ont été acceptés lors de l'assemblée du SAF le 7 novembre 2017. L'annexe au règlement d'entretien des chemins a été acceptée par l'assemblée générale de la communauté de gestion forestière « Noir Bois – Chételay » le 28 mars 2018 avec le tableau relatif à ce règlement. L'approbation de l'annexe par les communes a demandé plus de temps que prévu, actuellement les documents sont en cours de validation auprès des communes.

La participation des propriétaires, proposée par cette annexe, prévoit un montant annuel de CHF 25.- / ha pour l'entretien des chemins et de CHF 20.- par propriétaire pour la gestion du groupement. Votre participation sera facturée par les communes dans le courant de l'été. Si des erreurs sont constatées, nous vous prions de contacter directement votre commune respective. Les communes vont reverser ces montants ainsi que leur propre participation au groupement. A cet effet, un compte a été ouvert à la Banque Raiffeisen Région Delémont.

Selon nos informations, le décompte final du Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle pour la desserte forestière pourrait vous être envoyé dans le courant de l'été.

A l'automne 2018, le comité souhaitait favoriser une coupe auprès de propriétaires. Le marché du bois n'étant pas favorable nous avons renoncé à toute exploitation. Durant l'été 2018, principalement sur la commune de Courtételle, plus de 500 m³ de bois attaqué par les bostryches ont été exploités. Actuellement, en ce début de printemps, le marché du bois pour les résineux est complètement saturé aussi bien pour les grumes que pour les sous-produits. Et pourtant il faudra rester vigilant cet été car de nombreux arbres présentent déjà des signes de dépérissement avancés.

Avant l'approbation de l'annexe aux règlements communaux, la facturation ne pouvait pas être appliquée. Actuellement nous n'avons pas à prendre de décisions importantes n'y de comptes à vous présenter. Le comité a décidé de repousser l'assemblée générale en début 2020.

Le comité vous invite cordialement à participer à la visite commentée des forêts du groupement le 18 mai 2019.

En espérant vous rencontrer nombreuses et nombreux à cette occasion afin de faire plus ample connaissance, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs, nos plus cordiales salutations.